

ÉLECTIONS

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CARPIMKO

Scrutin du 22 juin au 6 juillet 2022 par voie électronique

La période 2016/2022 a été marquée par 2 faits importants :

1 La réforme des retraites avec le Régime Universel

2 La COVID



Pour le Régime Universel, les administrateurs ont été mobilisés dans de nombreuses réunions avec le gouvernement et se sont battus pour préserver notre régime et trouver des compensations pour atténuer l'augmentation des cotisations.



Puis pendant la pandémie, le soutien aux professionnels a été notre seul objectif avec des aides secours ponctuelles, des délais de règlement, le gel des cotisations, ou l'Aide COVID.

Cependant, nous n'oublierons pas que pendant cette période nous avons aussi obtenu :

- ✓ Allongement de la durée de mi-temps thérapeutique ;
- ✓ Hausse des prestations ;
- ✓ Allongement de la durée des Allocations Journalières : du 91^e jour à 36 mois ;
- ✓ Doublement du capital décès ;
- ✓ Instauration des Indemnités Journalières (CNAM), qui ont été sollicitées, travaillées et obtenues grâce à la CNAVPL et les différentes caisses qui la composent.



Pour le mandat à venir, nos objectifs seront simples, réalistes, dans la limite de nos possibilités, et nous assumerons, une fois de plus, et comme toujours, nos responsabilités pour maintenir l'équilibre de la CARPIMKO.

“ *Malgré les inquiétudes qui planent sur les retraites, les administrateurs élus du SNAO feront tout pour garantir aux orthoptistes une retraite décente sans que la cotisation CARPIMKO soit un frein à l'installation ou à la poursuite de l'exercice libéral.* ”



POUR 2022-2028, NOS OBJECTIFS SERONT LES SUIVANTS :

- ✓ **Mettre en place la retraite progressive** pour permettre aux orthoptistes de diminuer doucement leur activité ;
- ✓ **Et pour les régimes :**

| BASE | COMPLÉMENTAIRE | RÉGIME INVALIDITÉ DÉCÈS |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Développer les avantages familiaux, comme la bonification de 10 % de pension à partir du troisième enfant.✓ Obtenir une meilleure répartition des taux d'appels des cotisations afin de ne pas alourdir les cotisations des professionnels à faible revenus. | <ul style="list-style-type: none">✓ Empêcher la mutualisation des régimes complémentaires et en conserver la gestion.✓ Préserver nos réserves, afin qu'elles soient utilisées pour les auxiliaires médicaux. | <ul style="list-style-type: none">✓ Maintenir le fonds d'action sociale (FAS) : soutien aux affiliés en précarité, accidents de la vie, aide au reclassement des personnes en incapacité de travail.✓ Permettre aux nouveaux installés de bénéficier du régime dès le 1^{er} jour de leur inscription, et non dès leur affiliation, à savoir le 1^{er} jour du trimestre suivant (au moins en cas d'accident). |



En cette période troublée, pleine d'incertitudes quant au devenir de nos retraites, le Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO) continuera à œuvrer pour maintenir un niveau de retraite acceptable sans pour autant écraser les cotisants, grâce aux administrateurs que vous élirez.

ORTHOPTISTES, DÉFENDEZ AVEC NOUS VOTRE RETRAITE. Votez massivement pour les candidats du SNAO



Plus le pourcentage de vote de notre profession sera important, plus vous conforterez la place et le poids des orthoptistes au sein du Conseil d'Administration.

Isabelle GUICHARD TITULAIRE

“ Nous poursuivrons la tâche d'administrateur de la CARPIMKO, en veillant à protéger vos intérêts, tout en restant à votre écoute. ”

Pierre-Alexandre DELGUTTE SUPPLÉANT



ORTHOPTISTES, VOTEZ NOMBREUX

Avant le 6 juillet 13h, à 13h01 il sera trop tard !